

I. Bibliographie, Partenariat et coopération

Ouvrage paru en 2009: Manuel de droit criminel Cheikh HOROMTALLAH

Le droit pénal cherche à établir un équilibre – indispensable mais difficile à réaliser – entre la protection des libertés individuelles et le droit de chacun à la sécurité de sa personne comme de ses biens. C'est pourquoi tout en cherchant à protéger l'individu d'une façon générale, la norme pénale ne doit pas pour autant sacrifier la protection de la société que constitue l'ensemble des citoyens et vice-versa.

Tels sont les deux aspects intimement imbriqués du droit pénal que cet ouvrage essaie de faire voir, en distinguant d'une part, le fait ou la situation dommageable c'est-à-dire l'infraction, d'autre part la réaction sociale qui ne saurait continuer à se traduire uniquement par la classique infliction d'une peine afflictive et infamante. C'est dire l'impérieuse nécessité d'une réaction sociale rivée sur un certain éclectisme faisant une large place à la resocialisation.

Tout le long de cet ouvrage la référence aux deux principaux textes pénaux mauritaniens que sont le code pénal (ordonnance n°83-162) et le code de procédure pénale (ordonnance 2007-036) en plus d'autres textes tels que la loi n°93-037 relative à la répression de la production, du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants et substances psychotropes, la loi n°2005-048 relative au blanchiment d'argent, la loi n° 2005-015 portant protection pénale de l'enfant etc. A permis de voir l'influence du droit musulman et du droit français sur la législation nationale mauritanienne.

Cette influence, somme toute normale dans le premier cas, doit autant que faire se peut tenir compte de la légalité internationale en respectant les traités et conventions ratifiées par l'Etat mauritanien. Quant au second cas, si cet influence est compréhensible, elle doit éviter l'introduction d'incriminations non conformes à la réalité sociale mauritanienne et partant difficilement compréhensible pour le citoyen lambda. De la sorte on contribuera à l'harmonisation de la législation pénale Mauritanienne en lui assurant une meilleure lisibilité.

L'Auteur

CHEIKH HOROMTALLAH est professeur à l'Université de Nouakchott et avocat à la cour. Il a étudié le droit sans discontinuer pendant quatorze ans à l'Université **MOHAMED V (Rabat)**, à l'Université **PIERRE MENDES France (GRENOBLE II)** et à l'Université **PANTHEON ASSAS (Paris II)** où il termina ses études avec un **DOCTORAT d'ÉTAT EN DROIT** privé (Spécialité Droit Criminel).

Il est titulaire d'un diplôme en Anglais de **PORTLAND STATE UNIVERSITY** (côte ouest des USA) et a obtenu le prix du meilleur professeur de la faculté des sciences juridiques et économiques, décerné par l'Université de **Nouakchott**. (en 1997). Il vient d'obtenir le prix d'excellence décerné par les étudiants de cette même faculté (en 2009).

Il a participé à plusieurs colloques, séminaires et a fait paraître des études dans des publications nationales et étrangères. L'auteur a aussi contribué à la formation de plusieurs magistrats, avocats, professeurs et juristes travaillant aujourd'hui dans le public et le privé.

Ouvrage paru en 2010:

**Le fonctionnement de la justice dans les pays en voie de développement
Le cas de la Mauritanie
Haimoud RAMDANE**

Tout le monde ressent, au moins confusément, l'importance du rôle de la justice dans la société et plus particulièrement dans un Etat de **Droit**. N'a-t-on pas coutume de dire que la justice est le dernier recours de l'individu ? Sans elle, les droits subjectifs accordés aux particuliers seraient constamment violés. Ce serait, en d'autres termes, le règne de l'insécurité, de la violence et du désordre. Il n'y aurait pas de développement possible. Pour qu'il en soit autrement, les citoyens doivent pouvoir saisir facilement la justice et celle-ci fonctionner de manière satisfaisante. La fonction juridictionnelle est devenue l'une des principales attributions de l'Etat moderne, car les lois empêchent que chaque individu se fasse justice et prenne « *sa raison par ses mains* ». Les structures, voulues pour cette tâche, ont conduit à des réflexions et débats passionnés sur la justice. Il a pu résulter de ceux-ci que l'Etat de **Droit** est la meilleure structure qui permet l'organisation d'une justice efficiente. Tels sont les principaux **thèmes de la réflexion** que mène l'auteur dans ce travail de référence sur le fonctionnement de la justice dans les pays en développement, à travers l'exemple de la Mauritanie.

Docteur d'Etat en Droit Judiciaire Privé, Professeur, Directeur de Recherches à l'Universitaire de Nouakchott, membre de la Commission Nationale sur le Statut des Réfugiés, Haimoud Ramdan est membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme depuis sa création. Il préside la commission chargée de l'élaboration de la législation relative à la migration et au droit d'asile. Il a contribué à l'élaboration d'un cadre légal en la matière soumis au gouvernement. Il a également rédigé les projets de lois relatifs d'une part à la protection des personnes vivant avec leVIH/SIDA et d'autre part à l'incrimination de l'esclavage et à la répression des pratiques esclavagistes qui ont été adoptés par le Parlement et promulgués le 3 septembre 2007. Nanti d'une longue expérience en matière d'élaboration de textes, comme l'atteste son parcours, il occupe la fonction de Chargé de Mission au Ministère de la Justice depuis 1999. A ce titre, il a la responsabilité de nombreux dossiers clefs pour l'évolution du droit mauritanien. Depuis 2002, il est membre du comité de pilotage des Droits de l'Homme en Mauritanie et de l'Institut International de Droit d'Inspiration et d'Expression Françaises). Président de la Commission Permanente de Codification et d'Harmonisation des Textes au Ministère de la Justice, il s'est engagé dans un grand nombre de travaux de réforme juridique et judiciaire. Au cours de la période de la transition démocratique, qu'a traversée la Mauritanie depuis août 2005, il fut membre des comités techniques sur la transition démocratique et sur la réforme de la justice. Auteurs d'ouvrages sur l'esclavage, la justice en Mauritanie, le foncier, la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, les travailleurs migrants, les droits des étrangers et la protection des réfugiés la justice juvénile, la convention des nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le traitement juridique et judiciaire des violences physiques à l'égard des femmes, l'application de la convention des nations unies relative aux droits de travailleurs migrants et des membres de leur famille en Mauritanie ... il est actuellement, au sein du département de la Justice, le point focal de l'UNICEF et Terre des Hommes pour la Justice Juvénile, le HCR pour les réfugiés, l'OIM pour les migrants et le CICR pour le droit humanitaire international.

Ouvrage paru en 2010:

**Les systèmes de paiement en Afrique
La monétique en Mauritanie
Aliou SALL**

Ce livre intitulé « **Systèmes de paiement en Afrique, la monétique en Mauritanie, aspects comparés** », présente l'environnement bancaire mauritanien à l'épreuve des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il retrace les principaux axes indispensables à la compréhension de la monétique d'une manière générale et en particulier avec l'expérience mauritanienne.

A cet effet, le livre retrace après un aperçu général introductif du système bancaire mauritanien, les différents acteurs du système de paiement ainsi que leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre et le fonctionnement d'une monétique interbancaire.

Aussi les relations interbancaires et commerciales sont abordées à travers les mécanismes de l'interopérabilité pratiquement similaire dans les systèmes de paiement, la relation banque-client, constituant l'aval de cette chaîne.

Dans ce cadre, le dispositif juridique y est également envisagé en vue de connaître les fondements de la sécurité juridique nécessaire à tout système de paiement.

En parallèle à cette présentation, l'auteur traite le système de paiement sous l'angle comparé. L'environnement monétique des pays de la zone UEMOA (BECEAO) ainsi que ceux des pays du Maghreb arabe pris individuellement, sont évoqués à travers différents aspects de ce livre.

Enfin quelques axes du développement de la monétique notamment mauritanienne sont exposés.

Ce livre est un document pratique pour les professionnels de la banque et tous ceux qui veulent s'imprégner des questions monétiques en général.

L'auteur est titulaire d'un diplôme de doctorat en droit précédé de deux autres diplômes de spécialisation un en assurance et l'autre en fiscalité (France).

L'auteur a occupé à partir de 2000, des fonctions de directeur dans le secteur des assurances. Quelques années plus tard, il est chargé de diriger un Cabinet de consulting. Cette fonction lui permettra de réaliser plusieurs travaux d'études pour le compte d'institutions notamment d'organisations internationales (PNUD, CNUCED, BIT, CCI, etc.).

A partir de 2005, l'auteur est engagé en tant que chargé de mission auprès du Projet du GIMTEL (Monétique en Mauritanie).

En parallèle à ces activités, l'auteur a été durant plusieurs années, chargé de cours à la faculté des sciences juridiques et économiques de Nouakchott et au Centre de Formation pour la profession bancaire (Association Professionnelle des Banques de Mauritanie).

Il est auteur de plusieurs publications parues dans des revues françaises et africaines. Il a également à son actif plusieurs articles de presse locale.